



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
 FLEURY-MEROGIS
 PLAN LOCAL D'URBANISME

6.2 - Documents graphiques
 Plan n° 6.2.2 (nord est)

Echelle : 1/2000°

Approuvé par délibération
 du Conseil Municipal du 25/02/2013

LEGENDE

- LIMITE DE ZONE
- LIMITE DE SECTEUR
- DENOMINATION DE ZONE
- DENOMINATION DE SECTEUR
- EMPLACEMENTS RESERVES
- PERIMETRE DE CONSTRUCTIBILITE LIMITEE (articles L.123-2 a) et R.123-12 du C.U.)
- ESPACE VERT BOISE A PROTEGER (article L.123-1-5 7° du C.U.)
- ESPACE VERT OUVERT A PROTEGER (article L.123-1-5 7° du C.U.)
- PLANTATIONS A REALISER
- LISIERE DE FORET
- LIMITE NON AEDIFICANDI (RECU DE 20M PAR RAPPORT A LA RN20 ET DE 10M PAR RAPPORT A LA RD19)
- HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS LIMITEE A 12M
- AQUEDUC DE LA VANNE ET DU LOING.
- LIMITE DE ZONE NON AEDIFICANDI (13m).
- LIMITE DE ZONE DE PROTECTION SANITAIRE (40m).

Liste des emplacements réservés

Número	Destination	Superficie arrondie	Bénéficiaire	Números des parcelles concernées
1	Emprise pour transport en commun en site propre.	24.122 m ²	Commune de Fleury-Mérogis	AN184, AN192, AN205, AN282, AN221, AN251, AN246, AN236, AN85, AN246, AN236, AN233, AN239, AN237, AN240, AN161, AN159.
2	Emprise pour franchissement au dessus de la RN 104 et raccordement au niveau du sol.	5.249 m ²	Commune de Fleury-Mérogis	AN283, AN229.
3	Emprise pour voie de liaison entre la ZI des Croiseurs et la ZI de la Croix Blanche.	6.183 m ²	Commune de Fleury-Mérogis	AN205, AN31, AN204, AN213, AN244, AN264, AN267
4	Emprise pour voie de liaison DESSERTE SUD de la ZI des Croiseurs et ZI Croix Blanche.	1.665 m ²	Commune de Fleury-Mérogis	AN1
5	Emprise pour voirie.	749m ²	Commune de Fleury-Mérogis	AE29
6	Emprise pour voirie.	1.731m ²	Commune de Fleury-Mérogis	AE6
7	Emprise pour voirie.	1.727m ²	Commune de Fleury-Mérogis	AE7

Liste des secteurs de constructibilité limitée

Secteur de constructibilité limitée A : les constructions et installations sont interdites à partir de 0m². La servitudes sera levée au plus tard le 25/02/2018